

À propos du "tracking"

Publication : mardi 14 avril 2020 10:24

Après l'audition de Nicole Belloubet ([voir la vidéo](#)), ministre de la Justice, garde des Sceaux, par la Commission des lois du Sénat, comme après les propos tenus par le président de la République, Emmanuel Macron, lundi soir, de nombreuses questions (et notamment celles que j'ai posées avec d'autres collègues) restent posées sur le « tracking », autrement dit le fait d'utiliser des données issues de téléphones mobiles dans la future phase de déconfinement.

Mes interrogations sont simples. Si la démarche est « volontaire », pourra-t-elle être efficace, compte tenu des refus qui seront apportés et du fait qu'un nombre non négligeable de Français ne disposent pas d'un « smartphone » ?

Et s'il était envisagé qu'elle devienne obligatoire, ce serait alors contraire au droit français et au droit européen.

Jean-Pierre Sueur